



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À :

la demande d'autorisation environnementale unique pour le projet de création d'une retenue collective d'irrigation sur le bassin versant du Tolzac sur la commune de Pinel Hauterive

Une enquête publique unique est ouverte sur la commune de Pinel Hauterive **du lundi 19 mars 2018 inclus au vendredi 20 avril 2018 inclus.**

Elle porte sur la demande d'autorisation environnementale unique pour le projet de création d'une retenue collective d'irrigation sur le bassin versant du Tolzac sur la commune de Pinel Hauterive

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête, seront déposés à la mairie de Pinel Hauterive, pendant **33 jours, du lundi 19 mars 2018 inclus au vendredi 20 avril 2018 inclus**, où chacun pourra en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux, et consigner ses observations sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet.

Celles-ci pourront également, pendant la même période, être adressées par correspondance, et y parvenir pendant la durée de l'enquête, au commissaire enquêteur à l'adresse du siège de l'enquête.

Mairie de Pinel Hauterive
A l'attention de M. le commissaire enquêteur
47380 Pinel Hauterive

Le dossier d'enquête publique est mis en ligne sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne www.lot-et-garonne.gouv.fr pendant toute la durée de l'enquête. Il est également consultable pendant la même période sur un poste informatique à la direction départementale des territoires de Lot-et-Garonne, aux jours et heures d'ouverture de celle-ci.

Les observations éventuelles pourront être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-enquetepublique@lot-et-garonne.gouv.fr à l'attention de M. CHABRIER, commissaire enquêteur. Dans ce dernier cas, les messages seront imprimés et annexés au registre.

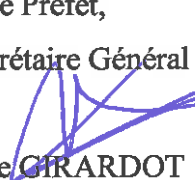
Monsieur Michel Chabrier, commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :

- A la mairie de Pinel Hauterive : le Jeudi 29 mars 2018 de 14 à 17 h
- A la mairie de Pinel Hauterive : le vendredi 6 avril 2018 de 14 à 17 h
- A la mairie de Pinel Hauterive : le jeudi 12 avril 2018 de 14 à 17 h
- A la mairie de Pinel Hauterive : le vendredi 13 avril 2018 de 14 à 17 h
- A la mairie de Pinel Hauterive : le vendredi 20 avril 2018 de 14 à 17 h

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à la direction départementale des territoires de Lot et Garonne, en mairie de Pinel Hauterive ainsi que sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne.

À l'issue de l'enquête, la décision susceptible d'intervenir est une autorisation unique environnementale prise par le préfet de Lot et Garonne. Les demandes de renseignement concernant ce dossier sont à adresser au syndicat départemental des collectivités irrigantes du Lot-et-Garonne 271 rue de Péchabout 47008 AGEN Cedex .

Agen, le 28/02/2018

Pour le Préfet,
le Secrétaire Général
signé 
Hélène GIRARDOT